Danièle Obono (LFI) estime que les députés n'ont pas les moyens de se loger avec leur indemnité de 5.150€/mois…

11/06/2018 à 17h29



Les propos de Danièle Obono font réagir. Les députés *"pourraient avoir les moyens de se loger s'ils avaient une indemnité suffisante pour le faire"*, a lâché la députée La France insoumise de Paris, lundi 11 juin, sur BFMTV.

"Le problème pour les députés qui sont dans les autres régions par rapport aux députés parisiens, c'est que ça leur fait une charge en plus", a fait valoir l'élue, invitée de Jean-Jacques Bourdin.

Des frais de logement déjà pris en charge

A l'heure actuelle, les députés perçoivent déjà au minimum 7 209,74 euros bruts mensuels. Cette enveloppe comprend une indemnité de base de 5 599,80 euros, une indemnité de résidence de 3% de 167,99 euros et une indemnité de fonction, représentant 25% du total, de 1 441,95 euros, comme l'indique le site internet de l'Assemblée nationale.

Pour se loger, les députés ont plusieurs options. Au Palais-Bourbon, *“242 députés disposent d’une possibilité de couchage dans leur bureau”*,. Pour les autres, 51 chambres sont disponibles dans une résidence de l’Assemblée. Seuls les élus de Paris et de la petite couronne ne peuvent en bénéficier. Si jamais cette résidence est complète, l’Assemblée rembourse en partie les nuitées d’hôtel à Paris, *“dans la limite de 200 euros”*. Et *“les frais de petit déjeuner et de parking sont remboursés intégralement, en sus.”* L’Assemblée dispose en outre d’un accord avec cinq hôtels dans lesquels la nuitée est remboursé intégralement.

Et comme l’avait rapporté *L’Opinion*, depuis le 1er janvier, les députés peuvent également louer un logement à Paris, dont le loyer est pris en charge par l’Assemblée nationale à hauteur de 1 200 euros par mois.

www.francetvinfo.fr